



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des Personnels Enseignants**

Cellule Mouvement
Mél : mvt2022@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Division des Personnels Enseignants

Annexe 12

Circulaire académique 2022-040 du 21/03/2022

Titre : Dossier de candidature – poste en REP et REP+ pour la valorisation de l'expérience professionnelle au vu d'une promotion à la classe exceptionnelle

La classe exceptionnelle est prioritairement accessible (à hauteur de 80% des promotions) aux personnels enseignant qui, à partir du 3^e échelon de la hors-classe, ont exercé en éducation prioritaire ou occupé des missions ou responsabilités particulières, pendant au moins huit ans.

Afin de permettre aux enseignants de la hors classe qui n'auraient pas atteint les huit ans requis pour relever de ce premier vivier de promouvables, il leur est proposé d'être provisoirement affectés sur un poste en REP ou REP+ pour compléter leurs années de services en éducation prioritaire tout en conservant leur affectation dans leur poste actuel.

Les enseignants voulant participer à ce projet :

- Doivent se faire connaître auprès du rectorat en renvoyant le dossier de candidature dans le même calendrier que pour les demandes de mobilité intra-académique.
- S'engagent à effectuer la totalité de l'année scolaire commencée.
- Restent titulaire de leur poste actuel.
- Peuvent réintégrer leur poste actuel à la fin de chaque année scolaire.

ATTENTION : *ce dispositif n'est pas à remplir si vous ne répondez pas aux critères de sélection : être à la hors classe et avoir déjà exercé plus d'une année en établissement classé REP ou REP+.*

FICHE DE CANDIDATURE 2022

Poste en REP et REP+ pour la valorisation de l'expérience professionnelle au vu d'une promotion à la classe exceptionnelle

IDENTIFICATION :		
NOM :	Corps :	
Prénom :	Grade :	
Né(e) le :	Discipline :	
Adresse personnelle :	Affectation au 01/09/2021 :	
.....	
VŒUX : (se référer aux annexes 7 et 8). <u>Tout poste est susceptible d'être vacant.</u>		
	<i>Nom de l'établissement</i>	<i>Commune</i>
N°1
N°2
N°3
N°4
N°5
N°6
N°7
N°8
N°9
N°10
ETUDES ET DIPLOMES :		
.....		
.....		
.....		

